



**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
Parc éolien de Trémorel  
commune de Trémorel

Par arrêté préfectoral du **27 JUL. 2020**, une enquête publique de **31 jours** est ouverte du **24 août 2020 à 14h00**, heure d'ouverture de l'enquête, au **23 septembre 2020 à 12h00**, heure de clôture de l'enquête, à la mairie de Trémorel sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SEE de Trémorel, siège social 49 Impasse Laennec ZA des Métairies II – Nivillac – 56130 LA ROCHE BERNARD, pour l'implantation et l'exploitation d'un parc éolien dit de « Trémorel » comprenant 4 éoliennes et un poste de livraison sur la commune de Trémorel.

La mission régionale d'autorité environnementale a adressé une information d'absence d'observation sur le projet.

**Modalités de consultation du public** (comprenant une étude d'impact) :

- à partir du site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/2023>

- le dossier sera également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Côtes d'Armor : <http://cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-transition-energetique/Installations-classees-industrielles/Enquetes-publiques-ICPE-industrielles>

Le dossier complet, support papier, comprenant notamment l'étude d'impact, peut être consulté durant l'enquête publique à la mairie de Trémorel aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :

lundi	13h30 - 17h30
mardi	8h30 - 12h30
mercredi	8h30 - 12h30 - 13h30 - 17h30
jeudi	8h30 - 12h30
vendredi	8h30 - 12h00 - 13h30 - 16h30
Samedi ( <b>ouverture semaines impaires jusqu'au 31/08/20 et semaines paires à compter du 01/09/20</b> )	9h00 - 12h00

L'accueil du public se fera dans le respect des mesures sanitaires préconisées par le gouvernement (notamment observation des gestes barrières et respect des règles de distanciation).

Le public peut formuler ses observations :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles mis à sa disposition à la mairie de Trémorel
- par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Trémorel

Les observations et propositions adressées par voie postale sont annexées au registre d'enquête, tenu à disposition du public à la mairie de Trémorel.

- par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-2023@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2023@registre-dematerialise.fr) du 24 août 2020, 14h00, heure d'ouverture de l'enquête, jusqu'au 23 septembre 2020 à 12h00, heure de clôture de l'enquête.

Les contributions reçues par messagerie électronique seront accessibles et donc visibles par tous sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/2023> durant toute la durée de l'enquête publique.

Madame Michèle PHILIPPE est désignée commissaire enquêteur. Elle recevra le public les :

lundi 24 août 2020	14h00 - 17h00
jeudi 3 septembre 2020	9h00 - 12h00
mercredi 9 septembre 2020	14h00 - 17h00
samedi 19 septembre 2020	9h00 - 12h00
mercredi 23 septembre 2020	9h00 - 12h00

Toute information peut être demandée auprès de Monsieur Florent LE GAL, responsable du projet, à l'adresse mail suivante [f.legal@syscom.fr](mailto:f.legal@syscom.fr) ou par téléphone au n° 02 99 90 87 07.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur numérisés seront tenus à la disposition du public à la mairie de Trémoré et sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor à l'adresse susmentionnée dès réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La procédure doit aboutir soit à un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale, assorti de prescriptions, soit à un refus.